



Rapport de conformité des activités de Bijouterie-Joaillerie et Horlogerie aux standards Code of Practice (COP) et Chain of Custody (COC) du Responsible Jewellery Council

Septembre 2025



Le **Responsible Jewelry Council – RJC** – est une association internationale à but non lucratif qui regroupe des entreprises de la chaîne d'approvisionnement de la bijouterie-joaillerie et de l'horlogerie. Le RJC a pour mission de certifier les bonnes pratiques des entreprises contribuant à la chaîne d'approvisionnement des diamants, des pierres de couleur, de l'or, de l'argent et des métaux issus de la mine de platine, de la mine jusqu'à la distribution. Les standards RJC COP et RJC CoC concernent l'approvisionnement responsable de la bijouterie-joaillerie-horlogerie ainsi que la bonne conduite des affaires.

La norme RJC Code of Practice - COP

1. Elle définit des exigences en matière d'éthique des affaires, de droits de l'homme, et de performance sociale et environnementale
2. Elle est obligatoire pour les membres du RJC
3. Elle est soutenue par des audits tiers selon des règles définies par le RJC

La norme RJC Chain of Custody - CoC

1. Il s'agit d'assurer la traçabilité des produits selon des règles d'approvisionnement responsable
2. Elle est volontaire pour les membres du RJC
3. Elle s'applique à l'or, l'argent et les métaux issus de la mine de platine
4. Elle s'initie dès l'extraction des métaux ou leur recyclage et s'applique tout au long de la chaîne de valeur
5. Elle permet aux entreprises de démontrer à leurs clients et partenaires qu'elles s'approvisionnent de manière responsable
6. Elle est soutenue par des audits tiers selon des règles définies par le RJC

Pilotage des filières

Le pôle Bijouterie Joaillerie d'Hermès et Hermès Horloger procèdent chaque année à des campagnes d'audits de leurs fournisseurs et sous-traitants sur la base d'une analyse de risque détaillée couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, au-delà des fournisseurs directs. Cette analyse couvre un ensemble de thèmes comme le respect des droits humains et des conditions de travail, le respect de l'environnement ou encore la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux. Le résultat de l'analyse de risques est une priorisation des audits des fournisseurs. Les conclusions des audits donnent lieu à des recommandations, un plan d'actions et un suivi. Le pôle Bijouterie Joaillerie et Hermès Horloger appliquent le guide de l'OCDE sur l'approvisionnement responsable en minerais et son supplément sur l'or, et exigent son application de la part de leurs partenaires. Les audits effectués prennent donc en compte ses recommandations et comportent des critères de contrôle relatifs à l'absence d'atteintes graves aux droits de l'homme dans le cadre de l'extraction, du transport ou du commerce de minerais, telles que les pires formes de travail des enfants et de travail forcé.

Aucune violation grave des droits humains telle que définie par le guide de l'OCDE précité n'a été constatée en 2024.

En plus des audits fournisseurs communs à l'ensemble du groupe Hermès, des vérifications spécifiques au secteur bijoutier-horloger sont effectuées. Elles concernent en particulier la traçabilité des matières premières ainsi que l'intégrité des chaînes d'approvisionnement en termes de sous-traitance. Dans le cas particulier des diamants, les audits de traçabilité incluent la vérification du respect du processus de Kimberley et du Système de Garantie du Conseil Mondial du Diamant.

Kimberley process

Le Processus de Kimberley est un forum international permanent, mandaté par les Nations unies, où les gouvernements, la société civile et le World Diamond Council travaillent main dans la main pour éradiquer les diamants de la guerre tout en contribuant à protéger le commerce légitime des diamants bruts. Le système de certification du processus de Kimberley (Kimberley Process Certification Scheme – KPCS) définit les règles qui régissent l'exportation des diamants bruts. Le KPCS a élaboré un ensemble d'exigences minimales que chaque Etat participant doit respecter. Le KP n'est pas, à proprement parler, une organisation internationale : il n'a pas de bureaux permanents ni de personnel permanent. Il repose sur les contributions - selon le principe du « partage des charges » - des participants, soutenus par des observateurs de l'industrie et de la société civile. Le KP ne peut pas non plus être considéré comme un accord international d'un point de vue juridique, puisqu'il est mis en œuvre par le biais des législations nationales de ses participants.



Système de garantie du Conseil Mondial du Diamant (World Diamond Council - WDC)

Fondé en 2000, le Conseil mondial du diamant a pour mission de représenter officiellement l'industrie du diamant et de la joaillerie au sein du processus de Kimberley (Kimberley Process - KP). En 2002, le WDC a lancé son système de garanties (Système of Warranties - SoW) pour compléter le système de certification du KP (KPCS). Il a étendu l'assurance d'une origine sans conflit des diamants bruts aux diamants polis et aux bijoux en diamant. En 2021, la Conseil Mondial du Diamant (WDC) a élargi le champ d'application de son système de garanties (SoW) en y intégrant les principes universellement acceptés des droits de l'homme, des droits du travail, de la lutte contre la corruption et du blanchiment d'argent, tous consignés dans les lignes directrices de la SoW. Cela a renforcé son statut de cadre précieux pour l'autorégulation de l'industrie.